



## **Autorisations d'achats informatiques et financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique**

Autorisations d'achats informatiques 2024 et crédit-cadre annuel 2024

Préavis N° 2023 / 52

Lausanne, le 12 octobre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### **1. Résumé**

Pour faire suite aux deux premiers crédits-cadres annuels des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique mis en place dès 2022, il est proposé de poursuivre cette démarche avec un crédit-cadre pour l'année 2024 respectant le budget de CHF 900'000.- prévu au Plan des investissements (PI) 2024-2027. Ce financement complète le budget des autorisations d'achats informatiques dont le montant s'élève à CHF 970'100.-.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législation :

13. L'innovation pour faciliter la vie de toute la population

### **2. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 970'100.- pour couvrir le financement des autorisations d'achats informatiques 2024 ainsi qu'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 900'000.- nécessaire à la couverture du financement des projets informatiques initiés soit par le Service d'organisation et d'informatique (SOI), soit par les différents services de la Ville de Lausanne.

### **3. Préambule**

Alors qu'elle était partie intégrante du préavis des autorisations d'achats de la Ville depuis des années, la partie informatique est maintenant intégrée au préavis des besoins informatiques pour un montant de CHF 970'100.-.

Un montant de CHF 900'000.- est prévu au Plan des investissements pour couvrir le besoin de financement des projets informatiques pour 2024.

### **4. Autorisations d'achats informatiques 2024**

Une partie du budget des autorisations d'achats est affectée aux besoins de chaque service et permet ainsi de répondre à leurs besoins de logiciels bureautiques, de logiciels métier, de postes de travail bureautiques, d'écrans ou encore d'imprimantes, pour un total de CHF 500'000.-. Cette somme est répartie au prorata du nombre de postes de travail de chaque service.

La seconde partie du budget des autorisations d'achats, appelée « Collectif », permet au SOI de répondre aux besoins transverses (remplacement de matériel informatique en panne, régularisation du nombre de licences logicielles, etc.) et s'élève à CHF 470'100.-, conformément aux instructions budgétaires reçues.

La liste des autorisations d'achats 2024 se trouve en annexe (annexe 1).

## 5. Situation des projets informatiques prévus au crédit-cadre annuel 2023

Le présent préavis fait état d'un bilan intermédiaire de la situation des projets inscrits au crédit-cadre annuel selon le préavis N° 2022/29 « Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique – Crédit-cadre annuel 2023 ».

### 5.1 Encadrement des travaux récurrents

Les prestations de chefs de projets seront engagées conformément au budget prévu.

### 5.2 Business Analyst

Les prestations de Business Analyst seront engagées conformément au budget prévu.

### 5.3 LADB/Horas

Après la réalisation de l'analyse, un appel d'offres est en cours afin d'engager les ressources de développement nécessaires à hauteur du budget prévu. Ce projet se poursuivra jusqu'à début 2025.

### 5.4 AGIR II

Une partie du budget est déjà engagée à fin septembre 2023 et le solde le sera à la suite d'un appel d'offres conjoint avec le projet LADB/Horas pour le développement. Ce projet se poursuivra jusqu'à la fin du premier semestre 2024.

### 5.5 CRM transverse Ville - Système de suivi de la relation client

La phase d'analyse est terminée mais les engagements ne pourront pas se faire en 2023. Une replanification sera nécessaire après avoir étudié le périmètre pilote avant généralisation à toute la Ville ainsi que les relations avec le référentiel des personnes. La réalisation est prévue pour 2024.

### 5.6 Projet Refonte Intranet

Les engagements concernant ce projet doivent être établis à hauteur du montant prévu.

### 5.7 Projet Amarrage phase 2

Les prestations ont été engagées et sont en cours avec un dépassement de 70% sur le montant provisionné. Le projet se terminera au premier trimestre 2024.

### 5.8 Projet SAS : Gestion LAMal BE RI

Les prestations ont été effectuées avec un dépassement de 6% sur le montant provisionné. Ce projet s'est terminé à la fin du mois de septembre 2023.

### 5.9 Récapitulatif des projets 2023

Chapitre	Projets 2023	Montants prévus en CHF (TTC)	Montants engagés ou à engager en CHF (TTC)
5.1	Encadrement des travaux récurrents	261'000	261'000
5.2	Business Analyst	294'000	294'000
5.3	LADB/Horas	500'000	500'000
5.4	AGIR II	150'000	150'000
5.5	CRM transverse Ville - Système de suivi de la relation client	40'000	0
5.6	Projet Refonte Intranet	70'000	70'000
5.7	Projet Amarrage phase 2	50'000	85'200

5.8	Projet SAS : Gestion LAMal BE RI	75'000	79'800
	<b>Total des montants engagés pour les projets informatiques 2023</b>	<b>1'440'000</b>	<b>1'440'000</b>

## 6. Projets et prestations informatiques prévus pour le crédit-cadre annuel 2024

Ci-après se trouve la liste des projets et des prestations informatiques identifiés avec leur coût estimé au moment de la rédaction du présent préavis.

### 6.1 Encadrement des travaux récurrents et Business Analyst

Renforcement de l'équipe des cheffes ou chefs de projet et Business Analyst pour faire face à la demande grandissante des services en matière de projets informatiques et d'analyse métier.

Coût estimé : CHF 230'000.-.

### 6.2 Contrôle d'ouverture des portes

En collaboration avec le Service des gérances, projet de migration des matériels de contrôle d'ouverture des portes et du logiciel associé.

Coût estimé : CHF 170'000.-.

### 6.3 Déménagement d'une des salles machine et sécurisation des autres sites

Projet de déménagement, démantèlement d'une des salles machine (Data Center) jugée à risque ainsi que travaux de sécurisation des autres sites.

Coût estimé : CHF 120'000.-.

### 6.4 Remplacement du logiciel Cogitas

Projet de développement d'une solution personnalisée répondant aux besoins métiers : suivi et gestion des immeubles, logements, demandeurs et locataires ; planification et réalisation de contrôles sur les logements ; intégration avec le Canton.

Coût estimé : CHF 150'000.-.

### 6.5 CRM transverse Ville - Système de suivi de la relation client

Ce projet fait suite à une première phase d'étude effectuée fin 2023 pour un CRM transverse. L'objectif sera de réaliser une instance pilote répondant aux besoins d'au moins un service avant généralisation, et de prendre en compte les besoins transverses Ville de relations clients en complément de ceux des services industriels (SIL) utilisant actuellement la solution Sugar CRM.

Coût estimé : CHF 100'000.-.

### 6.6 Taxe de séjour V2

Ce projet est une suite de celui engagé dans le crédit-cadre 2022 et cette deuxième version comportera des évolutions de la solution demandées par le métier, comprenant des améliorations potentielles de la V1.

Coût estimé : CHF 100'000.-.

### 6.7 Magasin en ligne pour le musée Collection de l'Art Brut.

Ce projet permettra la mise en place d'un magasin en ligne pour la Collection de l'Art Brut. Actuellement, les transactions se font à travers un formulaire de contact. Ce projet sera basé sur une solution transverse existante et offrira une meilleure expérience aux acquéreurs des produits proposés.

Coût estimé : CHF 30'000.-.

## 6.8 Résumé des projets et prestations envisagées en 2024

Chapitre	Projets et prestations envisagés	Montant en CHF (TTC)
6.1	Encadrement des travaux récurrents et Business Analyst	230'000
6.2	Contrôle d'ouverture des portes	170'000
6.3	Déménagement d'une salle machine	120'000
6.4	Remplacement du logiciel Cogitas	150'000
6.5	CRM transverse Ville	100'000
6.6	Taxe de séjour V2	100'000
6.7	Magasin en ligne pour le musée Collection de l'Art Brut	30'000
	<b>Total des projets et prestations informatiques envisagés en 2024</b>	<b>900'000</b>

## 7. Impact sur le climat et le développement durable

La mise en œuvre pratique d'une démarche informatique écoresponsable passe par plusieurs étapes définies dans les engagements pris dans le cadre du label Numérique Responsable niveau 2. Ce label obtenu en mars 2023 et en vigueur jusqu'en mars 2026 est une démarche d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC). Grâce à ces actions, le SOI répond positivement aux engagements pris dans le Plan de législature ainsi que le Plan climat.

Certaines initiatives et acquisitions proposées pour 2024 améliorent le travail quotidien de plusieurs services et de leur personnel. Par exemple, les nouveaux écrans achetés par la Ville sont certifiés avec des normes modernes pour le confort et la sécurité des utilisateurs mais également vis-à-vis des matériaux utilisés pour leur fabrication (modèles sélectionnés par l'association PAIR). De plus, la consommation d'électricité est réduite avec une qualité de visualisation très supérieure.

## 8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a pas d'impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

## 9. Aspects financiers

### 9.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Dépenses d'investissements AA	970.1						970.1
Dépenses d'investissements CC	900.0						900.0
Recettes d'investissements							0
<b>Total net</b>	<b>1'870.1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'870.1</b>

Les dépenses d'investissement relative au Crédit-cadre (CHF 900'000.-) sont inscrites au Plan des investissements (PI) 2024-2027.

Il se répartit entre une direction et les deux services suivants :

- le Service d'organisation et d'informatique (SOI) pour un montant de CHF 1'771'700.- couvrant le financement du crédit-cadre des projets informatiques

(CHF 900'000.-) ainsi que les objets des autorisations d'achats de la Ville hors ceux de SIL et du Service de l'eau (EAU) (CHF 871'700.-) ;

- la Direction des services industriels (SIL) pour un montant de CHF 78'500.- concernant les objets des autorisations d'achats de cette direction ;
- le Service de l'eau (EAU) pour un montant de CHF 19'900.- concernant les objets des autorisations d'achats de ce service.

## 9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0
<b>(en milliers de CHF)</b>							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts		15.7	15.7	15.7	15.7	15.7	78.5
Amortissements		374.0	374.0	374.0	374.0	374.1	1'870.1
<b>Total charges suppl.</b>	<b>0</b>	<b>389.7</b>	<b>389.7</b>	<b>389.7</b>	<b>389.7</b>	<b>389.8</b>	<b>1'948.6</b>
Diminution de charges							0
Revenus							0
<b>Total net</b>	<b>0</b>	<b>389.7</b>	<b>389.7</b>	<b>389.7</b>	<b>389.7</b>	<b>389.8</b>	<b>1'948.6</b>

Sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2% pour les SIL, de 1.75% pour EAU et de 1.50% pour les autres services, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 15'700.- par année à compter de l'année 2025. Cet amortissement sera réparti sur les trois budgets de fonctionnement à hauteur de CHF 14'600.- pour le SOI, CHF 900.- pour les SIL et CHF 200.- pour EAU.

En fonction de la durée d'amortissement de cinq ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 374'000.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2025. Ces charges d'intérêt seront réparties sur les trois budgets de fonctionnement à hauteur de CHF 354'300.- pour le SOI, CHF 15'700.- pour les SIL et CHF 4'000.- pour EAU.

## 10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2023/52 de la Municipalité, du 12 octobre 2023 ;

oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 970'100.- pour couvrir le financement des autorisations d'achats informatiques pour l'exercice 2024 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 900'000.- pour financer les projets informatiques non couverts par un préavis spécifique pour l'exercice 2024 ;
3. d'amortir annuellement les montants indiqués sous chiffres 1 et 2 par les rubriques du budget de fonctionnement 32.331 du Service d'organisation et d'informatique, 45.331 des services industriels et 21.331 du Service de l'eau ;

4. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffres 1 et 2 sur les rubriques 32.390 du Service d'organisation et d'informatique, 45.322 des services industriels et 21.390 du Service de l'eau.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic  
David Payot

Le secrétaire  
Simon Affolter

Annexe : Liste des Autorisations d'achats informatiques 2024